

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **4 juillet 2011**

Décision n° **B-2011-2454**

commune (s) : Saint Priest

objet : Cession, à la société Gattefossé Holding d'un terrain nu situé rue Paul Rieupeyroux et allée des Bouvreuils, issu des parcelles cadastrées sous les numéros 88, 91, 92 et 93 de la section AX - Autorisation de déposer une demande de permis de construire

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 juin 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 juillet 2011

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Bret, Reppelin (pouvoir à M. Bouju), Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Barge, Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), Gelas, Peytavin, M. Sangalli.

Absents non excusés : MM. Sécheresse, Vesco, Julien-Laferrière, David G., Lebuhotel.

Bureau du 4 juillet 2011**Décision n° B-2011-2454**

commune (s) : Saint Priest

objet : **Cession, à la société Gattefossé Holding d'un terrain nu situé rue Paul Rieupeyroux et allée des Bouvreuils, issu des parcelles cadastrées sous les numéros 88, 91, 92 et 93 de la section AX - Autorisation de déposer une demande de permis de construire**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon les articles 1.1 et 1.13.

Déjà implanté à Saint Priest sur des terrains contigus et spécialisé dans le secteur de la santé et du bien-être, la société Gattefossé Holding développe, fabrique et commercialise des matières premières destinées aux industries cosmétiques et pharmaceutiques.

Ce groupe, fondé en 1880, est un groupe à l'actionnariat familial, qui possède une dizaine de filiales à travers le monde. Près des 2/3 de son chiffre d'affaires est réalisé à l'export, dans 66 pays.

Le site de Saint Priest, situé 36, chemin de Genas, regroupe le siège social, la fondation Gattefossé, la principale unité de production et des laboratoires de recherche et développement. Il fait l'objet d'un important projet de réorganisation. Il est prévu, d'une part, de scinder les activités de production, les activités de recherche et développement et les activités tertiaires et commerciales et, d'autre part de réorganiser les flux de véhicules.

Pour réaliser cette opération, la société Gattefossé souhaiterait acquérir un terrain, allée des Bouvreuils et rue Paul Rieupeyroux.

Dans cette optique de développement économique, il est proposé que la Communauté urbaine de Lyon cède à la SA Gattefossé Holding un terrain de 16 604 mètres carrés, composé :

- d'une partie de la parcelle AX 88, pour une superficie de 3 314 mètres carrés,
- d'une partie de la parcelle AX 91, pour une superficie de 104 mètres carrés,
- d'une partie de la parcelle AX 92, pour une superficie de 13 085 mètres carrés,
- d'une partie de la parcelle AX 93, pour une superficie de 101 mètres carrés.

Une portion de ces terrains est formée par le nord de l'allée des Bouvreuils, qui ne fait pas partie du domaine public communautaire. Il s'agit d'une desserte de l'entreprise Gattefossé qui appartient au domaine privé de la Communauté.

Cette vente est proposée au prix de 1 090 000 € HT, auquel se rajoute le montant de la TVA sur la marge, qui s'élève à 10 116,87 €, soit un total de 1 100 116,87 € TTC.

La société Gattefossé Holding souhaitant avoir la possibilité de réaliser rapidement son projet, il est proposé qu'elle soit autorisée à déposer une demande de permis de construire avant la réitération par acte de la présente cession ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 21 juin 2011 ;

DECIDE

1° - Approuve la cession, à la société Gattefossé Holding, pour un montant de 1 090 000 € HT, auquel se rajoute le montant de la TVA sur la marge, qui s'élève à 10 116,87 €, soit un total de 1 100 116,87 € TTC, d'un terrain nu issu des parcelles cadastrées sous les numéros 88, 91, 92 et 93 de la section AX, pour une surface de 16 604 mètres carrés, situé rue Paul Rieupeyroux et allée des Bouvreuils à Saint Priest, dans le cadre d'un projet d'extension de son activité économique.

2° - Autorise :

a) - la société Gattefossé Holding à déposer une demande de permis de construire sur ledit terrain,

b) - monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette totale correspondante sera imputée sur les autorisations de programme globales suivantes :

- C2 - Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles, individualisée sur l'opération n° 1756, le 7 février 2011 pour la somme de 15 000 000 € en dépenses,

- A1 - Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine, individualisée sur l'opération n° 0071, le 2 mai 2007 pour la somme de 6 141 455 € en dépenses.

4° - La somme à encaisser sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2011 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 832 795,46 € en recettes - compte 775 100 - fonction 824 - opération 1756,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 992 628,10 € en dépenses - compte 675 100 - fonction 824 et en recettes - compte 211 100 - fonction 824 - opération 1756,

- produit de la cession : 267 321,41 € en recettes - compte 775 100 - fonction 824 - opération 0071,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 45 755,20 € en dépenses - compte 675 100 - fonction 824 et en recettes - compte 211 200 - fonction 824 - opération 0071.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 5 juillet 2011.